

Renseignements pratiques :

- Le tarif comprend l'hébergement et l'animation. Ne sont pas compris le voyage, les repas et les sorties éventuelles
- Chambres d'une personne (grands lits) : prévoir draps et serviettes
- Les courses et les repas seront pris en charge par le groupe (à organiser)
- Il est recommandé de venir en voiture le lieu étant assez isolé. Le co-voiturage est une solution qui permet de réduire les coûts
- L'arrivée est prévue le dimanche 13 dans l'après-midi, le départ est prévu le dimanche 20 dans la matinée après le ménage
- L'inscription se fait dès à présent à l'adresse : ateliersdetraverse76@orange.fr
 - Versement d'arrhes de 150€ non récupérables, jusqu'à fin janvier 2018 payables par chèque libellé au nom des « ateliers de traverse » à envoyer à la trésorière

Régine Marre Quéroutil
8 rue Mollien
76000 Rouen

- Le solde de 200€ sera à régler avant la fin mars 2018. Des facilités de paiement peuvent être mises en place
- Aucune compétence n'est requise. Ces ateliers s'appuient sur les valeurs de l'association « les ateliers de traverse ». Ils utilisent les principes suivants
 - Le plaisir de faire
 - Le plaisir d'expérimenter
 - Le plaisir du jeu

La seule obligation est celle d'être adhérent 2018 à l'association (13€ pour l'année)